

Paris, le 2 octobre 2002

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### « Avenir » et l'ANRS

L'Agence nationale de recherches sur le sida (ANRS) est l'un des partenaires du programme de l'INSERM « Avenir » depuis son lancement. Dans ce cadre, l'ANRS apporte son soutien financier pour des post-doctorants, des chefs de clinique assistants ou des assistants hospitalo-universitaires ayant un projet de recherche innovant dans ses domaines de compétences : la recherche sur le VIH, dans toutes ses disciplines, et les recherches clinique, thérapeutique et en santé publique sur le VHC.

L'engagement de l'ANRS dans le programme « Avenir » est complémentaire de son propre engagement dans l'innovation et le soutien aux jeunes chercheurs. L'ANRS est également soucieuse de participer au développement de nouvelles équipes et de favoriser la pluridisciplinarité des projets.

Créée en 1988, l'ANRS est une agence d'objectifs et de moyens. C'est un groupement d'intérêt public (GIP), dont l'INSERM est membre aux côtés de l'Institut Pasteur, du CNRS et des ministères en charge de la recherche, de la santé, et des affaires étrangères. Agence d'objectifs, elle définit des priorités scientifiques dans une dynamique permanente d'animation scientifique interdisciplinaire ; agence de moyens, l'ANRS soutient financièrement des programmes et des bourses de recherche après évaluation par ses instances scientifiques. Son budget est de 45 millions d'euros. Elle consacre plus de 96% de ce montant à la recherche, dont 17% sont destinés aux bourses (pré et post-doctorales) et à la formation à la recherche clinique (les « moniteurs d'étude clinique »).